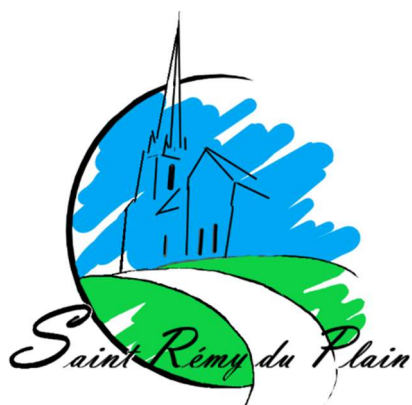




MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**REF 2026-SM :
Construction d'une salle multifonction et d'une cantine à
SAINT REMY DU PLAIN**

La procédure utilisée est la suivante :

**Procédure adaptée en application des articles L2123.1 et R2123.1
du Code de la commande publique.**

Date et heure limites de réception des offres : 25 septembre 2026 à 14h00

Le Maître d'Ouvrage :

**Commune de SAINT REMY DU PLAIN
1 rue de l'Eglise
35560 SAINT REMY DU PLAIN**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2-4-Conditions particulières d'exécution.....	4
2-5-Clauses environnementales.....	4
2.6 – Visite du site.....	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Désignation de la maîtrise d'ouvrage.....	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1- Durée du contrat ou délais d'exécution.....	6
4.2 - Modalités de paiement.....	6
5 - Dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 – Jugement des propositions.....	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 – Critères de jugement des offres.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Renseignements.....	12
9-2- Echanges avec les opérateurs économiques.....	12
9.3 – Voies et délais de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de construction d'une salle multifonction et d'une cantine

La classification principale conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

Classification principale
45210000- Travaux de construction de bâtiment

Lieu(x) d'exécution :

3 Rue des carrières 35560 Saint-Remy-du-Plain

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché alloti de travaux dont le CCAG référent est le C.C.A.G. Travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD – AMENAGEMENT EXTERIEURS
02	GROS OEUVRE
03	CHARPENTE BOIS - BARDAGE
04	ETANCHEITE
05	COUVERTURES METALLIQUES
06	COUVERTURES ZINC
07	SERRURERIE - METALLERIE
08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
09	CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - PARQUET
11	CARRELAGES ET FAIENCE
12	PEINTURES – REVETEMENTS MURAUX
13	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE
14	EQUIPEMENTS SANITAIRES – PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION MECANIQUE
15	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

2.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique.

2-4-Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article L2112-2 du Code de la Commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 et R2113-8 du Code de la Commande publique.

2-5-Clauses environnementales

Dans le cadre de la présente opération, le titulaire s'engage à respecter les objectifs environnementaux définis par la maîtrise d'ouvrage :

- ✓ Matériaux biosourcés
- ✓ Réduction de l'impact carbone
- ✓ Gestion des déchets

2.6 – Visite du site

Il n'est pas imposé de visite de site mais recommandé.

L'entrepreneur remettra ainsi son prix forfaitaire en parfaite connaissance des lieux et du terrain. Il ne pourra prétendre à des travaux supplémentaires pour méconnaissance du site.

Adresse : **3 Rue des carrières 35560 Saint-Remy-du-Plain**

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de la maîtrise d'ouvrage

Commune de SAINT REMY DU PLAIN

1 rue de l'Eglise

35560 SAINT REMY DU PLAIN

SIRET n° 213 503 097 00015

Téléphone : 02.99.73.02.25

Plateforme de dématérialisation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARCHITECTE :

ALT 127 Architectes

2, bis rue Félix Poirier - 35 120 Dol de Bretagne

Tel / 02.99.48.36.38

atelier@alt127.fr

BE Fluides :

BEC

3D rue de Paris - 35 510 CESSON SEVIGNE

TEL : 02.99.83.02.30

bec@bec.fr

BE Structure

ACS

12 rue François Lanno - 35700 RENNES

TEL : 07 88 16 88 46

ac@ac-structures.com

Economiste + OPC

CMOI

3bi, Place du Champ de derrière 35270 COMBOURG

TEL : 02.99.80.21.03

regis.cormier@gmail.com

3.3 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

ALPES CONTROLES

Agence de Rennes

1 boulevard du Trieux

Immeuble Le Gold – 2^{ème} étage

35 740 PACE

TEL : 02.30.96.47.05

rennes@alpes-controles.fr

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

ALPES CONTROLES

Agence de Rennes

1 boulevard du Trieux

Immeuble Le Gold – 2^{ème} étage

35 740 PACE

TEL : 02.30.96.47.05

rennes@alpes-controles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délais d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations objet du présent marché est de 12 mois

Comprenant une période de 2 mois de préparation (compris congés et hors intempéries)

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans le délai global d'exécution des prestations conformément au calendrier détaillé d'exécution.

4.2 - Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Dossier de consultation

5.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Rapport de sol
- Etudes thermiques, énergétiques,
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Dossiers de plans, schémas et croquis, établis par le maître d'œuvre ou par les bureaux d'études
- Plan Géomètre
- Planning
- PGC
- Tableau des surfaces

5.2 – Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la Commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5.3 – Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ❖ **Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr/ou soit le Document Unique de Marché Européen (DUME Acheteur).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, le cas échéant

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat Certificat de qualifications
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 48 heures. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Le candidat devra au minimum produire la liste des sous-traitants envisagés et les qualifications dont ils disposent.

Il est rappelé à cet égard que tout nouveau sous-traitant présenté en cours d'exécution devra être accepté par le maître d'ouvrage.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre ou en cours d'exécution, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe DC4, l'ensemble des pièces justificatives demandées au titre de l'offre et de la candidature.

Le candidat est informé que les pièces suivantes lui seront demandées en cas d'attribution du marché, leur fourniture au moment de la remise des offres n'est pas obligatoire :

- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, autrement appelée « Attestation de vigilance », émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois. Afin de vérifier l'exactitude des informations figurant dans l'attestation, les candidats communiqueront le code de sécurité correspondant à cette attestation.
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- ✓ La liste nominative des salariés étrangers et soumis à autorisation de travail,
- ✓ Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances et/ou l'attestation d'assurance professionnelle.
- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

❖ **Pièces de l'offre :**

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat et dater <u>La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.</u>
Le devis Pour tous les lots le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant : 1/ compréhension du projet et ses enjeux 2/ analyse des contraintes et éléments importants 3/ la mise en œuvre de l'utilisation des matériaux, la gestion des déchets, le recyclage, l'économie d'énergie pour limiter l'impact sur l'environnement 4/ moyens humains et matériel mis en place par l'entreprise pour le chantier en lien avec les éléments mis en évidence dans les points 1 et 2
Le planning signé et tamponné
L'entreprise devra en annexe de son offre adresser toutes les fiches techniques concernant les matériaux mis en œuvre différent de ceux cités aux CCTP

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres est obligatoire par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>
Référence dossier : 2026 - SM

L'enveloppe unique contiendra les justifications à produire par le candidat ainsi que les pièces constitutives de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La réponse doit être impérativement reçue avant la date et heure limite de la consultation. Le dépôt de l'offre est horodaté et donne lieu à un accusé de réception envoyé par mail confirmant la date et l'heure de réception de manière certaine.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres, sera ouverte.

Attention : le téléchargement des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation. Ainsi, **toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera refusée.**

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Formats de fichiers acceptés :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Signature dématérialisée :

Aucune signature électronique des documents n'est exigée dans le cadre de cette consultation.

Si le candidat souhaite signer électroniquement son offre dès la remise de celle-ci, il lui est conseillé d'utiliser l'outil de signature électronique proposé par la plate- forme.

Dispositions concernant le certificat de signature :

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité d'engager le candidat dans le cadre de la consultation.

Le certificat doit être valide lors de la signature.

L'obtention d'un certificat électronique étant soumise à un délai variable il est impératif que le candidat en anticipe l'acquisition ou le renouvellement le cas échéant.

Conformément à l'annexe 12 au Code de la commande publique constituée par Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics :

- La signature est au format PAdES (de préférence) XAdES ou CAdES.
 - Sont autorisés les certificats conformes au règlement européen eIDAS. Toutefois, les certificats de niveau ** (2) minimum conformes au RGS, délivrés avant le 1er octobre 2018 seront valides jusqu'à leur expiration.
- Pour des raisons techniques, le candidat retenu souhaitant utiliser la signature électronique, devra signer son acte d'engagement en format PAdES.

Un tutoriel est disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise, à l'adresse indiquée au présent règlement de consultation, sous pli scellé et comporte

obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Les documents de la copie de sauvegarde sont identiques à la réponse électronique et doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Conformément à l'annexe 6 du Code de la Commande publique fixant par arrêté du 22 mars 2019 les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Commune de SAINT REMY DU PLAIN – 1 rue de l'Eglise – 35560 SAINT REMY DU PLAIN

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate-forme, les candidats pourront s'adresser :

Via le formulaire de contact de la plate-forme Mégalis Bretagne

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

Toute offre papier sera donc considérée comme irrégulière. Elle est toutefois susceptible de régularisation éventuelle par l'acheteur.

8 – Jugement des propositions

La Communauté de Communes choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 – Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Lorsqu'une offre apparaît anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, l'acheteur interrogera le soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article L2152-6 et de l'article R2152-3 du même Code.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40%
1/ compréhension du projet et ses enjeux 20%	
2/ analyse des contraintes et éléments importants 20%	
3/ moyens humains et matériel mis en place 20%	
4/ mise en œuvre de l'utilisation des matériaux, la gestion des déchets, le recyclage, l'économie d'énergie pour limiter l'impact sur l'environnement 20%	
5/ qualité des références présentées démontrant la capacité du candidat à répondre au marché 20%	
2-Prix des prestations	60%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifiée en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats sont informés que les demandes de compléments sur l'offre, les éventuels courriers de négociation, les courriers d'information et de notification du marché seront adressés par voie électronique via la plate-forme Mégalis Bretagne à l'adresse mail utilisée pour le téléchargement du dossier de consultation ou à défaut à celle indiquée dans le formulaire DC1. Cette voie électronique est utilisée quel que soit le mode de transmission de l'offre.

Les candidats veilleront donc à consulter régulièrement la messagerie référencée dans leur offre.

Après examen des offres, l'acheteur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

La commune se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Un courrier leur sera adressé par voie électronique, les invitant à présenter une nouvelle offre. Ce courrier indiquera le délai dont ils disposent, les points sur lesquels les candidats pourront améliorer leur offre ainsi que les conditions de remise de leur nouvelle offre. A noter, que la négociation portera à la fois sur les éléments techniques de l'offre et/ou sur le prix.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9-2- Echanges avec les opérateurs économiques

Les demandes de compléments et leurs réponses, l'invitation à concourir à une négociation, l'envoi des courriers de rejet et la notification du marché seront adressés par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plate-forme. Une attention particulière est demandée aux opérateurs économiques. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse e-mail, redirection automatique, utilisation d'antispam...

9.3 – Voies et délais de recours

→ Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes
3, rue Contour Motte 35000 RENNES
Tel : 02.23.21.28.28 – Fax : 02.99.63.56.84
greffe.ta-rennes@juradm.fr / <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

→ Voies et délais de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- * Référé précontractuel avant signature du marché (art L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administrative CJA)
- * Référé contractuel après signature du marché, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (art L 551-13 à L 551-23 du CJA)
- * Recours en plein contentieux dans les 2 mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution (L 521-1 du CJA).